

<b>Zeitschrift:</b>	Suisse magazine = Swiss magazine
<b>Herausgeber:</b>	Suisse magazine
<b>Band:</b>	- (2009)
<b>Heft:</b>	233-234
<b>Artikel:</b>	Ces Suisses qui ont créé la France. Partie 22, Les Suisses et la Légion étrangère en Algérie
<b>Autor:</b>	Czouz-Tornare, Alain-Jacques
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-849516">https://doi.org/10.5169/seals-849516</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les Suisses et la Légion étrangère en Algérie

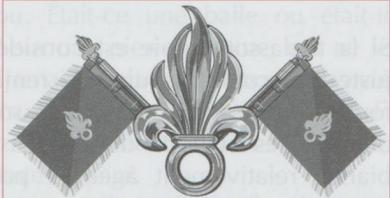
La Légion étrangère, qui apporte tant de pittoresque dans les défilés du 14 juillet, n'aurait jamais connu de si bons débuts sans les Suisses qui lui ont offert ses racines profondes.

**A**près la fin du service militaire capitulé durant l'été 1830, plusieurs centaines de Suisses restent en France et s'engagent dans l'armée nationale. Ainsi, Jean-Louis Sabon, chef de musique au 7<sup>e</sup> régiment de la Garde, licencié à Orléans le 31 août 1830, se retrouve-t-il chef de musique de la Garde nationale<sup>1</sup>. Mais le nouveau souverain avait hâte d'utiliser les Suisses restés en France de manière beaucoup plus efficace. Il fallait poursuivre la conquête de l'Algérie entamée par son prédécesseur et non moins cousin Charles X. D'ailleurs dans cette Suisse sans accès à la mer et sans tradition coloniale, ils étaient quelques-uns à lorgner de l'autre côté de la Méditerranée.

### L'Algérie suisse ?

Il semble bien qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les Suisses aient cru bien davantage en l'avenir de la colonisation en Algérie que nombre de Français. À la fin du siècle, Bismarck pourra dire avec raison que la France a des colonies sans colons. Si l'on en croit le spécialiste de la question, C.-R. Ageron, le mot « décolonisation » serait apparu dans le vocabulaire français dès 1837. Il faudra attendre 1894 pour que soit fait mention, pour la première fois, d'un parti colonial français<sup>2</sup>. Louis Veuillot, de retour d'Algérie en 1841, s'en prend aux « publicistes qui ont retenu les Français en Algérie [et qui] sont dignes du chasse-mouche qui les y amena»<sup>3</sup>. Un notable du Second Empire écrit au Ministre de la guerre, au sujet de l'Algérie : « Cette terre maudite qui est un dard empoisonné dans les flancs de la

France »<sup>4</sup>. Jusqu'en 1838, Bugeaud était hostile à ce « funeste présent » comme il nomme l'Algérie devant la Chambre des députés le 8 juin 1838<sup>5</sup>. Parmi les Européens, les Suisses étaient des candidats idéaux, car présumés mieux adaptés au régime du gouvernement militaire. À l'inverse d'une France globalement indifférente, combien de Suisses ne se sont-ils pas ralliés à l'idée de fonder une nouvelle colonie européenne en Algérie dès le mois de mai 1830, comme le Genevois Charles Sismondi ! Dix ans plus tard, l'ancien conseiller d'État bernois Stockmar avait fait un voyage d'exploration sur la côte d'Afrique en vue d'y étudier l'établissement d'une colonie. À son retour, la description attrayante qu'il fit de ce voyage et ses divers projets popularisèrent l'image d'une Algérie propice à la colonisation helvétique. L'action de ces Suisses était de plus activement relayée en France par des saint-simoniens comme le père Enfantin, auteur en 1843 d'une *Colonisation de l'Algérie*, favorable à la création d'une « nouvelle Suisse » en



Fanion Légion étrangère

Algérie, car ceux-ci sont parmi les plus aptes à une colonisation selon ce prêtre. Il est vrai que parmi les théoriciens du saint-simonisme, il y avait le puissant Émile Pereire, et que les banquiers Hottinguer, Perrégaux, Delessert, tous d'origine suisse, étaient des amis de Saint-Simon sous la Restauration. Diplomate franco-suisse, John Huber-Saladin (1798-1881) ne dissociait pas l'idée de colonisation de celle de service militaire. En 1836, il est attaché à l'état-major particulier du maréchal gouverneur général en Algérie et prépara même, avec le général Desmichels, l'expédition de Constantine. Tablant sur les rapidités de communication entre la Suisse et l'Afrique par le Rhône et la Méditerranée, ce patricien libéral genevois préconisa dès 1838 la création d'une compagnie portant son nom, au capital de 100 millions, afin de coloniser le territoire algérien. Cette idée, trop hardie à l'époque, se concrétisa sous l'égide de la compagnie genevoise de Sétif en 1853.

### Des soldats suisses dans l'aventure coloniale algérienne

Il est à remarquer ici que nos doubles-nationaux semblent s'être trouvés plus à l'aise que leurs collègues français de sou-



<sup>1</sup> Mémoires de Jean-Louis Sabon in *Soldats suisses au service étranger*, 1910, III, préface p. 5-6.

<sup>2</sup> H. Durecq, « De l'Empire français à la décolonisation » in *Revue militaire suisse*, n° 4, avril 1985, p. 188.

<sup>3</sup> Louis Veuillot, *Les Français en Algérie ; souvenirs d'un voyage fait en 1841*, Tours 1853, p. 95.

<sup>4</sup> J.-J. Lasnavières, *De l'impossibilité de fonder des colonies européennes en Algérie*, Paris 1866, p. 15.

<sup>5</sup> Le Moniteur universel, 2<sup>e</sup> trimestre 1838, n° 160.

che durant la pacification de l'Algérie. En plus de ceux intégrés à la Légion étrangère, nous trouvons un Henri-Joseph Comman, de Courgenay, général de brigade ; il accompagna le maréchal Bugeaud en Algérie et mourut à Blida en 1846. Citons également Albert Repond (1797-1861), de Villarvollard en Gruyère, qui fit la campagne d'Afrique avant d'être intendant-général de l'armée de Paris. Il ne faut surtout pas oublier le baron Alexandre-Charles de Perregaux, né en 1781, d'origine neuchâteloise, chef d'état-major de l'armée d'Afrique, le 1<sup>er</sup> mars 1837, qui obtint d'importants résultats politiques et militaires avant de se faire tuer lors de la prise de Constantine le 13 octobre 1837.



La prise de Constantine en 1837

Relevons également la présence du général Jean-Paul Adam Schramm (1789-1884), fils d'un soldat du régi-

ment suisse de Diesbach, fait baron à Lutzen. Général de division à 43 ans, il prend part en 1839 en qualité de chef d'état-major, à l'expédition de Milianah, et sa conduite est des plus brillantes. Il remplace, en décembre 1840, le maréchal Vallée au poste de commandant en chef de l'armée d'Afrique avant que Louis-Philippe ne se ravise et ne nomme à ce poste Bugeaud. Nommé comte, ce pair de France qui assura le gouvernement intérimaire en Algérie est, en 1850, ministre de la Guerre pour 3 mois. Sénateur en 1852, il fait partie du conseil de guerre chargé de juger Bazaine. Le comte Schramm était un vieux briscard de l'Empire et passait pour un des plus habiles tacticiens de France. L'ami Bidasse sait-il qu'une caserne d'Arras, chef-lieu du Pas-de-Calais, porte le nom de Schramm ?

### Que serait la Légion étrangère sans les Suisses ?

Quelle place tiennent les Suisses à la Légion ? Qu'on en juge à la lecture de la notice consacrée à la Légion étrangère et rédigée par Alfred Mahrer pour le DHS : « À l'origine troupe coloniale française, la Légion étrangère a été fondée en 1831 par Louis-Philippe, roi des Français. Envoyée peu après en Algérie, elle eut pour premier commandant Christoph Anton Stoffel, d'Arbon. Ses officiers se recrutèrent en partie parmi les vétérans de la Grande Armée et en partie dans les anciens régiments suisses au service de France. La plupart des recrues en provenance de pays européens avaient quitté leur patrie pour des raisons politiques ou économiques. La Légion fut engagée au cours des guerres coloniales du XIX<sup>e</sup> siècle, des deux guerres mondiales, et surtout des guerres d'Indochine et d'Algérie. De 1831 à nos jours, trente à quarante mille Suisses y servirent. Pendant la Première Guerre mondiale, environ quatorze mille volontaires suisses combattirent dans les régiments de la Légion et huit mille d'entre eux tombèrent sur les champs de bataille. Depuis 1927, le



Un légionnaire en 1852

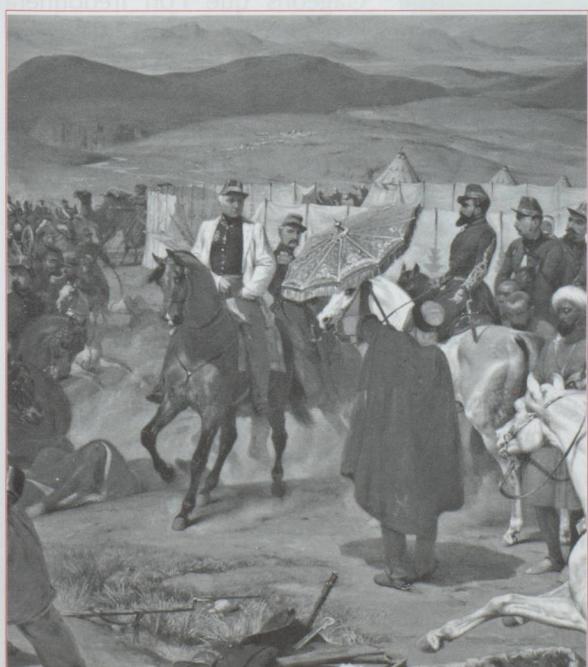
code pénal militaire suisse interdit le service étranger.

En 1962, année de l'indépendance algérienne, la Légion transféra sa "Maison Mère" de Sidi Bel-Abbès à Aubagne, en Provence. Un musée y a été créé, où est en particulier rappelée la mémoire de quelques Suisses qui se sont distingués. Sept de ses dix régiments sont également stationnés dans le Midi de la France. Depuis qu'elle n'est plus un moyen d'imposer la politique coloniale de la France, la Légion a reconstruit sa vocation. Sa discipline légendaire, parfois inhumaine, est évoquée par Friedrich Glauser dans son roman Gourrama (1940). La Légion compte aujourd'hui environ huit mille hommes (dont près d'une moitié de Français) et constitue une force de projection rapide qui peut également être engagée dans des opérations de maintien de la paix ou intervenir en cas de catastrophe. Un monument a été érigé en 1993 au pas de Morgins en mémoire des Suisses tombés pour la France ».

Le 9 mars 1831, le roi des Français crée la Légion étrangère, dont les Suisses vont former l'ossature sur une longue période. Pour la commander, Louis-Philippe jette son dévolu sur le colonel thurgovien Christoph-Anton Stoffel (1780-1842) qui met toute son expérience à l'organisation de cette troupe d'élite où il favorise l'entrée des Suisses précédemment licenciés.

Pour légitimer son existence, la Légion avait besoin de se rattacher au traditionnel service de France et les Suisses vont puissamment contribuer à ce que la ▶

Le Général Bugeaud



# Ces Suisses qui ont créé la France (XXII)



Un légionnaire en 1885

► Légion trouve dans le culte des nobles traditions militaires scellées dans le sang des vieux soldats suisses, un ferment essentiel de sa cohésion. Le 27 avril 1832, c'est le 3<sup>e</sup> bataillon composé de Suisses et d'Allemands, qui a l'honneur du baptême du feu, aux avant-postes de Maison-Carrée. En mai 1832, le lieutenant suisse Cham se sacrifie avec ses hommes, inaugurant ainsi le grand livre de l'héroïsme helvétique à la Légion. L'historienne Evelyne Maradan a très bien montré l'importance des Suisses dans la Légion et nous lui empruntons ici nombre d'éléments ayant trait à la « glorieuse canaille ». Pour Evelyne Maradan : « La présence de Suisses dans la Légion, c'est la garantie de la pérennité et de la fiabilité de cette splendide machine de guerre ou plutôt de pacification, ô combien fragile, car composée non pas d'hommes superbes, mais d'un ramassis de toutes les nations, comme disait le futur maréchal Saint-Arnaud »<sup>6</sup>. Cette subtile mécanique risquait en effet à tout moment de se gripper du fait d'une cohabitation difficile entre les différentes nationalités. Habituer à coexister au sein d'une Confédération plurilingue, les Suisses sont en quelque sorte des médiateurs, des traits d'union entre légionnaires de toutes provenance. L'écrivain allemand Ernst Jünger s'étonnait, en arrivant à la Légion à Marseille de voir que le 1<sup>er</sup> sous-

officier qu'il rencontre est un caporal suisse qui parvenait « sans paraître éprouver de difficultés à passer d'un patois suisse-allemand au français ou à l'espagnol ou encore à une autre langue totalement inconnue »<sup>7</sup>. Ainsi, nous explique Evelyne Maradan, « les Suisses sont appelés à occuper des postes délicats, inversement proportionnels à leur nombre réel. Chaque ouvrage d'anciens légionnaires signale régulièrement leur présence à des fonctions de confiance (...) À l'inverse des autres nationalités représentées à la Légion, les Suisses forment un courant stable de recrutement. Le Suisse, c'est l'homme de permanence de la Légion. Il est la Légion profonde »<sup>8</sup>. On peut estimer à 4 à 5 % la proportion régulière des Suisses dans la Légion. Ce fameux 5 % fut pour la France une sorte de rente de situation qui ne s'effondra jamais. Sur 350 000 engagés présumés de 1831 à 1942, le contingent suisse s'élève à environ 20 000 hommes, soit environ 6 % pour cette période. Pour le même laps de temps, les Allemands ou présumés tels se taillent la part du lion avec 150 000 hommes (43 %), tandis que les Italiens, Belges et Français forment chacun un groupe de 35 000 hommes (10 %) et que les Espagnols forment 7 % de l'effectif avec 25 000 hommes. La Légion étrangère va être l'instrument le plus stable de la conquête puis du maintien dans le giron français de l'Algérie. Dès le début, les Suisses se distinguent à la Légion et pas seulement sur le plan militaire. On sait combien la Légion est sujette aux attaques, et pas seulement en termes d'offensives guerrières. Il fut un temps où les campagnes de presse succédaient aux calomnies répandues par ses nombreux adversaires. Des Suisses se sont bien souvent retrouvés au poste délicat de chargés des relations publiques. Durant la guerre d'Indochine, le Genevois J.-F. Chastellain s'occupa du service Presse/Information. Plus près de nous, durant le

premier septennat de François Mitterrand, le lieutenant-colonel neuchâtelois Jean-Richard, à une époque également difficile pour la Légion, mal vue des socialistes, fut chargé d'en maintenir l'image de marque. Un Suisse qui s'engage à la Légion, poussé par un obscur atavisme, croit, paradoxalement, y trouver la liberté. Pour lui, la Légion est une sorte d'Orient Express du pauvre. Le légionnaire suisse fut en somme un soldat émigré, dans le cadre d'une organisation pacificatrice et utilitaire, où l'on peut trouver à boire – surtout à boire – et à manger. Quoi qu'il en soit, ces marionnettes héroïques, ces artisans guerriers n'ont jamais eu l'impression de se tromper d'armée. La Légion incarne l'amitié franco-suisse, même si les Suisses n'ont officiellement plus le droit d'entrer à la Légion depuis 1928.

Les Suisses furent le ciment de la Légion et n'est-ce pas primordial pour une troupe de bâtisseurs ?

Être suisse à la Légion est valorisant. Lorsqu'il voulut s'engager dans la Légion au mois de juin 1940, Henri comte de Paris revêt naturellement l'identité d'un Genevois célibataire nommé Robert Orliac, tout comme son ennemi juré le prince Napoléon qui emprunte à la même époque l'identité d'un Vaudois pour les mêmes raisons.

Gageons que l'on fredonnera encore longtemps à la Légion, le fameux « Tiens voilà du boudin ». Et pour qui au fait ce boudin ? « Pour les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains, pour les Belges, y en a plus... ». Décidément, que serait la Légion sans les Suisses !



Légionnaire

## ALAIN-JACQUES CZOUZ-TORNARE

En partenariat avec les archives de la Ville de Fribourg/CH et le Musée franco-suisse de Rueil-Malmaison.

<sup>6</sup> Evelyne Maradan, *Les Suisses et la Légion étrangère de 1831 à 1861*, Marsens, 1987, p. 65.

<sup>7</sup> Ernst Jünger, *Jeux africains*, Paris, 1944, p. 82 et 84.

<sup>8</sup> Evelyne Maradan, *Les Suisses et la Légion étrangère de 1831 à 1861*, Marsens, 1987, p. 67-68.